

**DELIBERATION N° 18/199 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
AUTORISANT L'ORGANISATION D'UNE « CONFERENCE-DEBAT » SUR LE THEME
« COMPREHENSION ET PREVENTION DES CONDUITES A RISQUES ACTUELLES
DES ADOLESCENTS »**

SEANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt huit juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
Mme Laura FURIOLI à Mme Pascale SIMONI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Charles ORSUCCI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 2111-1 à L. 2164-2, L. 2311-1 à L. 2311-6, R. 2212-1 à R. 2151-21, R. 2311-1 et R. 2312-1 à R. 2312-7,
- VU** le projet porté par le service des centres de planification et d'éducation familiale de la Collectivité de Corse, de l'organisation d'une « Conférence-débat » le 18 octobre 2018 à Corti, sur le thème « Compréhension et prévention des conduites à risques actuelles des adolescents »,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse, amendé,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DECIDE :

- d'autoriser l'organisation, par les centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) de Corse, d'une « Conférence-débat » le 18 octobre à Corti, sur le thème « Compréhension et prévention des conduites à risques actuelles des adolescents ».
- d'autoriser, pour cette manifestation, l'imputation d'un crédit de fonctionnement d'un montant de 6 720 € sur le budget de la Collectivité, inscrit au programme N5214A, chapitre 934, fonction 410, compte 6185, ces crédits n'étant pas soumis à la procédure d'autorisation d'engagement.

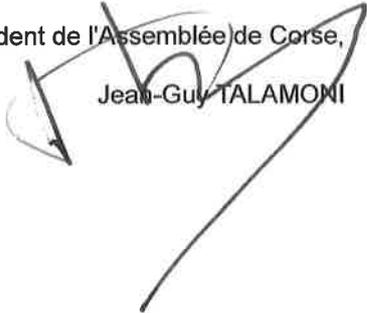
ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 28 juin 2018 ↑

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) de Corse sont des lieux d'accueils individuels ou collectifs pour les jeunes qui souhaitent échanger des avis et discuter de toutes les questions de la vie amoureuse, affective, sexuelle ou qui désirent s'informer sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles (IST).

Ce sont également des lieux de consultations gynécologiques gratuites pour les mineurs et non assurés sociaux et confidentielles pour tous. On y pratique des examens médicaux, une surveillance par analyse en laboratoire, des prescriptions de contraception et de contraception d'urgence (gratuites pour les mineurs), des dépistages et des traitements de première urgence pour les IST.

Enfin, les centres de planification sont aussi des outils de prévention, à la disposition du public et des partenaires sociaux, qui proposent des informations-animation dans leurs locaux ou à l'extérieur (lycées, collèges, centres sociaux...) sur des thèmes comme l'adolescence, la relation amoureuse, la sexualité, la contraception...

Dans ce cadre, le service des CPEF se doit d'organiser chaque année une conférence-débat sur une problématique ciblée en relation avec ses missions.

Ce type de rencontre permet de mettre en lien les différents acteurs de terrain et également de bénéficier de l'intervention de personnalités qui apportent leur expertise et leur expérience au niveau des problématiques retenues, notamment dans les domaines de la prévention

L'édition 2018 de cette manifestation se déroulera le jeudi 18 octobre 2018 à Corti sur le thème « Compréhension et préventions des conduites à risques actuelles des adolescents », elle sera animée par M. David LE BRETON Anthropologue et sociologue, professeur à l'université de Strasbourg, chercheur au laboratoire Culture et société en Europe.

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice du CPEF, concerneront la rémunération de l'intervenant (750 €), ses frais de déplacement au départ de Strasbourg (600 €), d'hébergement (250 €) et de restauration (120 €), les frais de location de salle (estimation maximale 2 000 €), d'achat d'objets publicitaires (2 000 €) permettant de valoriser à cette occasion les activités des Centres de Planification, ainsi qu'un café de bienvenue (1 000 €)

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de la conférence-débat qui se déroulera le 18 octobre à Corti dans la limite de 6 720 €,
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à venir.

Je vous vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception

Objet	COLLOQUE ANNUEL DES CENTRES DE PLANIFICATION
Identifiant acte	02A-200076958-20180628-012649-DE
Identifiant interne	012649
Date de réception par la préfecture	6 juillet 2018
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	28 juin 2018
Code nature de l'acte	1
Classification	9.3.7

[Fermer](#)